

M. Lachance, du comité permanent du travail et de l'emploi, présente le deuxième rapport dudit comité, dont voici le texte:

Le Comité a étudié le Bill S-35, Loi concernant la prévention des lésions professionnelles dans les ouvrages, entreprises et affaires relevant de la juridiction fédérale, et est convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relativement à ce bill (*fascicules n^{os} 5 à 10 inclusivement*) est annexé au présent rapport.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n^o 37 aux Journaux)

M. Pickersgill, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre, —Copie du rapport, en date du 7 novembre 1966, de Son Honneur le juge John B. Robinson, nommé, en vertu de l'arrêté en conseil C.P. 1966/1195, en date du 23 juin 1966, commissaire en vertu de la Partie II de la Loi sur les enquêtes afin de faire enquête sur les conditions de travail des contrôleurs de la circulation aérienne. (Texte anglais)

De son siège à la Chambre, M. Starr demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre, en vertu de l'article provisoire 26 du Règlement, pour la discussion d'une affaire précise d'une importance publique pressante, et énonce ainsi la question:

La menace de grève, pour le mardi 20 décembre, par l'Association canadienne des contrôleurs de la circulation aérienne, provoquée par le refus du gouvernement d'accepter les recommandations du juge John Robinson, conciliateur nommé par le gouvernement.

M. Starr remet ensuite à M. l'Orateur un exposé de l'affaire dont il propose la discussion et M. l'Orateur en donne lecture à la Chambre.

M. Starr, appuyé par M. Lambert, propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Il s'élève un débat;

Le Sénat transmet à cette Chambre un message pour lui faire connaître qu'il a adopté le Bill C-254, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1967.

Le Sénat transmet un message pour informer cette Chambre qu'il a agréé, sans modification, l'amendement apporté par la Chambre des Communes au Bill S-16, Loi constituant en corporation la Bank of British Columbia, sans amendement.

Un message est reçu de l'honorable Robert Taschereau, juge en chef du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement à la salle des séances du Sénat.